

Edito de Denis Menet : "Prix de l'électricité : faire face aux hausses à venir"

lun 05/12/2022 - 16:45



Chère consœur, cher confrère,

Face aux nombreuses questions qui nous arrivent, il nous semble important de revenir sur le sujet de l'énergie.

Si vous avez un contrat à prix indexé sur les tarifs réglementés, vous êtes normalement protégés par le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement.

Cependant, au vu du contexte des prix de l'énergie, certains fournisseurs d'énergie décident quand même de modifier leur grille tarifaire à la hausse ou de changer l'indexation de votre contrat, ce qui a un impact très important sur votre facture, et donc sur la rentabilité et la trésorerie de votre entreprise. Nombre de nos confrères ont ainsi reçu des courriers ou des mails les informant de hausses de prix à venir... On parle de tarifs parfois triplés !

Si votre fournisseur fait ce choix, il doit vous communiquer au minimum un mois à l'avance les modifications envisagées. Si votre fournisseur d'énergie modifie le contrat et que vous n'êtes pas d'accord avec cette évolution, vous pouvez changer de fournisseur à tout moment et sans frais. En outre, le Médiateur national de l'énergie met à votre disposition un [comparateur](#) pour trouver l'offre la plus adaptée à votre consommation.

En général, le recours à l'opérateur historique reste une option intéressante : le tarif Bleu est ouvert à la souscription (seulement jusqu'au 31 décembre 2022) pour les petits professionnels dont le compteur tourne avec une puissance inférieure à 36 kVA. Avec cette offre et le bouclier tarifaire gouvernemental, la hausse du prix de l'électricité en 2023 sera contenue à +15%. C'est beaucoup, mais bien moins que certaines situations vécues dans notre réseau.

Nous conseillons donc à chacun d'examiner, sans délai et dans le détail, son contrat d'électricité afin de pouvoir affronter le contexte énergétique à venir.

Denis Menet

Trésorier de Culture Presse

Culture Presse - 16 place de la République 75010 Paris - Tél : 01 42 40 27 15